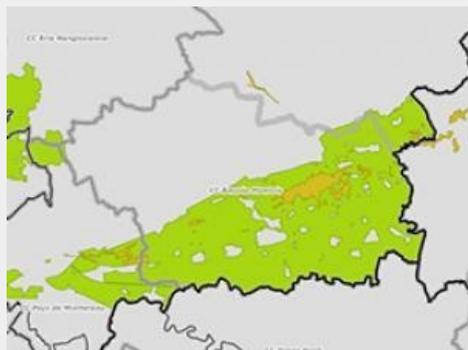




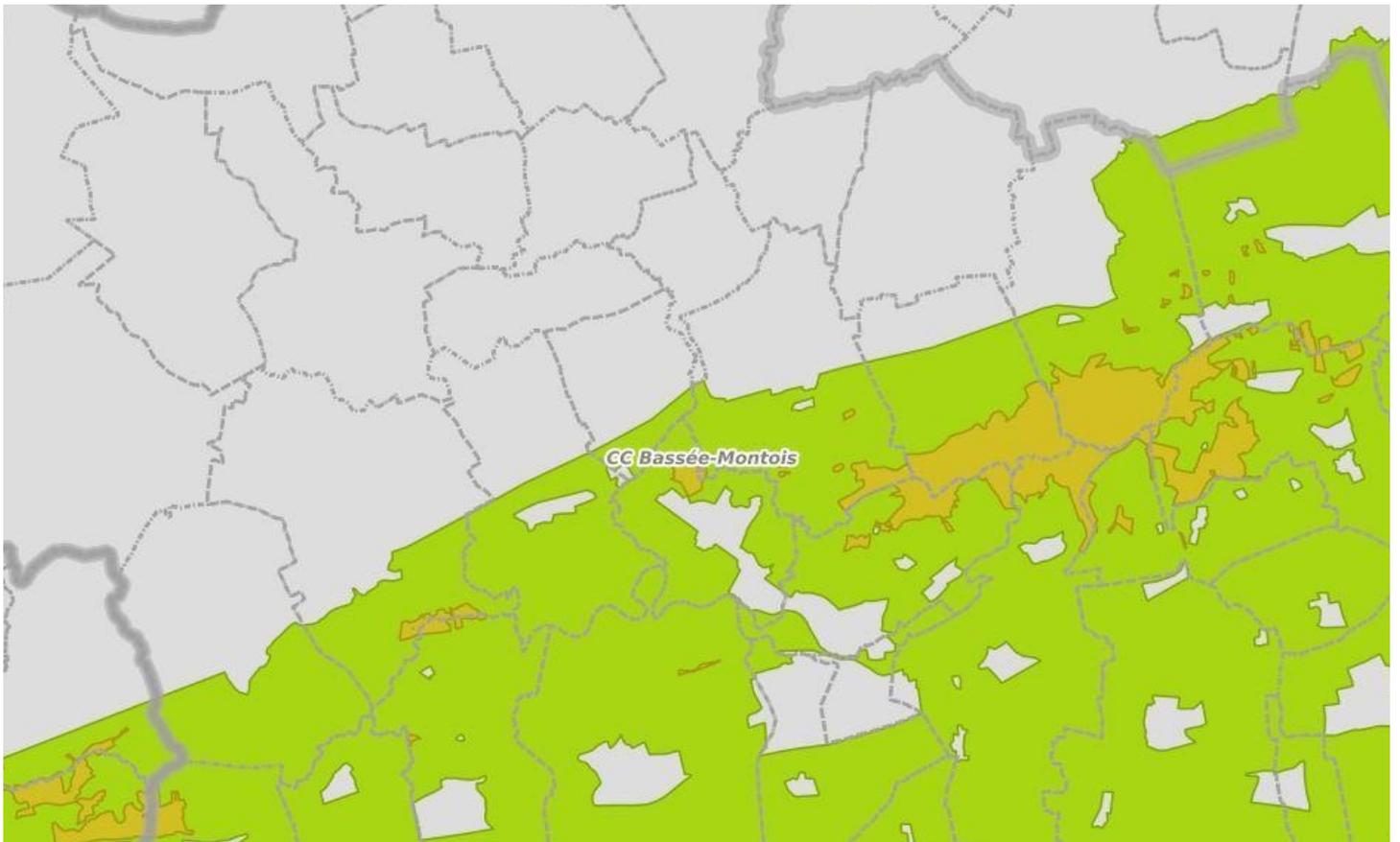
Natura 2000



(https://cc-basseemontois.fr/sites/cc-basseemontois.fr/files/styles/img_1280x768_image_scale_crop_main/public/media/images/ccbm_natura2000_geoportail_31-12-2021_vignette_0.jpg?tok=R8yXRhJ9)

Directive Habitats et Directive Oiseaux ©
GEOPORTAIL

La Communauté de Communes Bassée-Montois a été désignée pour la troisième fois structure animatrice de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 ZPS FR 11120 02 « Bassée et plaines adjacentes » et ZSC FR1100798 « La Bassée ».



Sites NATURA 2000 (Directive Habitats) en jaune et Sites NATURA 2000 (Directive Oiseaux) en vert
©GÉOPORTAIL

La mission a pour objet d'assurer l'animation, la mise en œuvre et le suivi de la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR 1100798 « La Bassée », pour la période du 1er septembre 2019 au 31 décembre 2022 inscrit au réseau Natura 2000 au titre de la Directive 92/43/CEE dite « Habitat - Faune - Flore », avec l'objectif de permettre le maintien dans un bon état de conservation ou la restauration des espèces et habitats ayant justifié la désignation de ce site.

L'animateur de la ZSC est l'AGRENABA, celui de la ZPS est la FDC 77, ils sont chargés de promouvoir la contractualisation sur le site Natura 2000 cité à l'article 1er : contrats Natura 2000 non agricoles - non forestiers, forestiers, mesures agro-environnementales climatiques (MAEc) et charte Natura 2000.

Le projet est financé par l'Etat à hauteur de 50% et par l'Europe (FEADER) à hauteur de 50%.

